

Province de Québec  
Comté-Labelle  
12-1-44

À une assemblée publique des électeurs de cette municipalité tenue à la salle municipale du Village de Labelle, lieu ordinaires des sessions du conseil, le mercredi le douze janvier mil-neuf-cent-quarante-quatre à dix heures de l'avant midi, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements ainsi qu'à l'avis préalablement donné et affiché par Georges Godard président d'office à cette élection, dûment publié en la dite municipalité tel qu'il appert au certificat de publication, ensemble quappés et demeurant aux archives de la dite Corporation.

L'Assemblée est tenue sous la présidence de Georges Godard, président d'élection.

À l'époque de dix heures de l'avant midi, le président lit l'avis donné pour la présente élection, déclare l'assemblée ouverte et requiert messieurs les électeurs présents, de proposer les personnes qu'ils désirent choisir comme conseillers municipaux du Canton Joly en remplacement de messieurs; André Brassard, René Genet et Henri Taliquette tous trois sortants de charge.

Il est proposé par monsieur Edouard Léonard cultivateur, du Canton Joly

deuxième par monsieur Arthur Labelle propriétaire du Canton Joly.

Que messieurs René Genet, Henri Taliquette et Georges Labelle tous trois propriétaires du Canton Joly soient mis en nomination comme conseillers municipaux du Canton Joly.

Admis

12-1-44

Préparant l'heure, le midi le président déclare l'assemblée close.  
 Ont été mis en nomination, comme conseillers municipaux du Canton Joly; messieurs, René Langt, Georges Labelle et Henri Faliquette tous trois propriétaires du Canton Joly.  
 Puisque il n'y a que le nombre voulu de candidats à élire aux dites charges, je proclame, du par acclamation unanime, René Langt, Georges Labelle et Henri Faliquette comme conseillers municipaux.

Georges Godard  
 Président d'Élection

5-2-44

Je soussigné Georges Labelle, ayant été élu conseiller municipal du Canton Joly, jure sur les Saints Évangiles, que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité.  
 Ainsi que Dieu me soit en aide.

Précédente devant moi à Labelle ce cinquante jour de février mil-neuf-cent-quarante quatre.

Georges Godard  
 Secrétaire - Trésorier

Georges Labelle

Je soussigné Pierre André Clot, ayant été nommé conseiller municipal du Canton Joly jure sur les Saints Évangiles, que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.  
 Précédente devant moi à Labelle ce premier avril 1944.

Georges Godard  
 Secrétaire - Trésorier

Pierre André Clot

7-2-44

Province de Québec  
Comté Labelle

À une session générale du Conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le lundi sept février mil-neuf-cent-quarante-quatre et à laquelle session sont présents: Monsieur Edouard Labelle, Maire, et messieurs les conseillers, Georges Labelle, Arthur Labelle et Henri Galiquette formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire.

Il est proposé par le conseiller Arthur Labelle  
Secondé par le conseiller Georges Labelle  
Que les résolutions de l'assemblée du sept septembre 1943 soient adoptées et signées.

Adopté  
Proposé par le conseiller Georges Labelle  
Secondé par le conseiller Arthur Labelle.  
Que ce conseil refuse d'accorder son appui à la demande ou requête des propriétaires du Parc Labelle présentée par le S<sup>r</sup> Montabier demandant l'érection d'une nouvelle municipalité dans les limites du Canton Joly.

Considérant que la municipalité actuelle y compris les territoires qui y ont été annexés de la Rivière et du Canton Labelle ne représente qu'une population de 525 âmes d'après le recensement fédéral de 1941.

Considérant que conformément aux articles 35 et 36 du code municipal il doit y avoir au moins 300 âmes de population dans chacune des deux municipalités et que de ce fait le nombre en serait moindre.

À ces causes le conseil municipal du canton Joly s'oppose au morcellement de son territoire par l'érection d'une nouvelle municipalité.

Adopté

7-2-44

Proposé par le conseiller Georges Labelle  
 Secondé par le conseiller Henri Galiquette  
 Que ce conseil demande au Ministère de  
 la Colonisation de bien vouloir faire la  
 classification des lots 10 au no 20 du rang I  
 de Joly si elle n'est pas déjà faite et de  
 nous donner le nombre de lots rentables  
 et les numéros de chacun.

Adoptée

Proposé par le conseiller Georges Labelle  
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle  
 Que ce conseil appuie la demande ou  
 résolution de la Ligue Nationale du Canada  
 et s'oppose énergiquement à toute  
 immigration au pays après la guerre  
 d'où qu'elle vienne.

Adoptée

Avis de motion est donné par le  
 conseiller Henri Galiquette  
 Secondé par le conseiller Georges Labelle  
 Que à la prochaine session du conseil  
 de cette municipalité il sera soumis un  
 règlement imposant une taxe foncière  
 générale afin de rencontrer les dépenses  
 prévues par cette corporation pour l'année  
 mil-neuf-cent-quarante-quatre.

Adoptée

Proposé par le conseiller Georges Labelle  
 Secondé par le conseiller Henri Galiquette  
 Que ce conseil prie l'honorable Ministre  
 de la Colonisation de bien vouloir nous  
 accorder les secours suivants pour la réparation  
 de nos chemins de colonisation qui sont  
 dans un très mauvais état: savoir:

Rang A Canton Joly du lot 1 au lot no 25.	#	1000. <sup>00</sup>
Rang E " " " 35 au no 40		500. <sup>00</sup>
Monte Bernard à Rang 4.		500. <sup>00</sup>
" Grison à l'Est du Lac Labelle		1500. <sup>00</sup>
" Chapleau à partir du rang H et I.		500. <sup>00</sup>

7-2-44

Chemin petite riviere, sur lots 34-35-36-9. #500

Monte Renaudet Rang I lots 21 @ 28 #500

Rang H et I lots 10 @ 18 Rang H et I Rang I #500

Et qu'une copie de cette resolution soit adresee  
à l'honorable ministre de la Colonisation au  
dépote provincial du Comte ainsi qu'à monsieur  
Alexandre Gaspard, inspecteur de patronage  
provincial.

Adopte

Propose par le conseil Henri Faliquette  
Secondé par le conseil Arthur Labelle  
Que les comptes suivants soient acceptés  
et payés:

Régie Municipale, Donnement 1944	#10.20
----------------------------------	--------

La Provoyance, Provoyance Gaspardie 1944	11.00
--	-------

Corporation du Comte Labelle entretien	
--	--

du chemin de petite riviere à moulin de Paul	#63.27
--	--------

suppression de Haronham papeterie	#7.62
-----------------------------------	-------

Napoléon Pelina, Entretien Montiers	2.40
-------------------------------------	------

" " " " " " " " " "	4.00
---------------------	------

Adopte

Propose par le conseil Henri Faliquette  
Secondé par le conseil Arthur Labelle  
Que la séance soit levée

Adopte

Hilaire Labelle Maire  
Geo Godard Secrétaire Trésorier

Je soussigné Paul Francoeur ayant  
été nommé conseiller municipal du  
Canton Joly, jure sur les Saints Evangiles  
que j'exercerai bien et fidèlement les  
devoirs de cette charge et ce au meilleur  
de mon jugement et de ma capacité  
Ainsi que Dieu me soit en aide.

Faite devant moi à Labelle ce 25<sup>ième</sup>  
jour de mars mil-neuf-cinquante-quatre.

Paul Francoeur  
Geo Godard  
Secrétaire Trésorier

11-3-44

A une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le samedi onze mars mil-neuf-cent-quarante-quatre et à laquelle session sont présents; Monsieur Philipe Labelle, Maire et messieurs les conseillers; Arthur Labelle, Georges Labelle et Henri Valiquette formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire.

Il est proposé par le conseiller Henri Valiquette  
Seconde par le conseiller Arthur Labelle  
Que les minutes de l'assemblée du sept  
fevrier mil-neuf-cent-quarante-quatre  
soient adoptées et signées.

Adoptée;  
Propose par le conseiller Henri Valiquette  
Seconde par le conseiller Georges Labelle  
Que ce conseil prie instamment le  
Gouvernement Fédéral de bien vouloir  
nous accorder un octroi ou subvention  
d'au moins \$25000, vingt-cinq mille  
piastres suivant la loi de démodération  
ou d'aide pour parer au chômage  
résultant de la fermeture des usines  
de guerre.

Cette somme sera employée à la  
réparation et refecton de 30 milles de chemins  
de terre dans les limites de cette municipalité,  
qui sont en très mauvais état.

Il est entendu que cette somme serait  
employée à payer la main-d'oeuvre dans  
une proportion de 75 % au moins; et que  
le coût des matériaux ne dépassera pas  
5%.

Adopté unanimement

11-3-44

Proposé par le conseiller Georges Labelle  
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle  
 Que le conseil prie instamment le Ministère  
 de la Voie de bien vouloir améliorer et  
 graveley le chemin du Lac Labelle, côté Est  
 à partir de la route de la Dieneroe jusqu'au  
 lot no. 35 rang A Canton Labelle, soit une  
 longueur d'environ sept milles afin de  
 donner une sortie convenable aux nombreux  
 résidents du Lac Labelle; ce conseil serait  
 disposé à contribuer pour  $\$100,000$  du mille  
 cette contribution ne devant pas dépasser  
 $\$1,000,000$  à condition que ces travaux soient  
 exécutés cette année et que le Ministère  
 de la Voie se charge de l'entretien du dit  
 chemin à l'avenir; attendu que les travaux  
 de confection ou amélioration soient exécutés  
 par le Ministère; comme le dit chemin  
 est en très mauvais état nous comptons  
 que le Ministère de la Voie nous  
 l'accordera cette demande.

Adopté unanimement.

Proposé par le conseiller Henri Faliquette  
 Secondé par le conseiller Georges Labelle  
 Que ce conseil accorde à la Bell Telephone Company  
 la permission de réparer leur ligne téléphonique  
 entre Labelle et la Conception tel qu'indiqué  
 sur le plan soumis par la Compagnie.  
 Et que Monsieur le Maire soit autorisé à  
 surveiller ces travaux.

Adopté

Proposé par le conseiller Arthur Labelle  
 Secondé par le conseiller Georges Labelle  
 Que l'évaluation des bâtures sur le lot no. 3 rang  
 B soit diminuée de  $\$60$  pour une bâture de bois.

Adopté.

Proposé par le conseiller Henri Faliquette  
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle  
 Que le règlement no. 41 imposant une

11-3-44

type foncière générale de un sous dans  
la piastre pour rencontrer les dépenses prévues  
par cette Corporation pour l'année 1944 et  
imposé sur tous les biens fonds imposables  
de cette municipalité suivant le rôle  
d'évaluation actuellement en force soit  
homologué et signé.

Adoptée

Propose par le conseiller Georges Labelle  
Seconde par le conseiller Henri Valiquette  
Que le rapport de vérification des livres  
et comptes de cette Corporation pour  
l'année mil-neuf-cent-quarante-trois tel  
que dressé par monsieur J. René Martin  
Comptable soit accepté et qu'il lui soit  
payé la somme de \$ 25.<sup>00</sup> pour ce travail  
tel que convenu avec en plus les frais de lois  
au retardataires; et que ce dernier soit  
réengagé pour la vérification des livres et  
comptes de 1944 aux mêmes conditions.

Adoptée

Propose par le conseiller Henri Valiquette  
Seconde par le conseiller Arthur Labelle  
Que le secrétaire avisé de nouveau monsieur  
S. A. Dubois de faire faire des rencontres  
sur le chemin de la mine surtout  
dans la montée Canyon d'ici trois jours  
sinon le conseil fera passer tout obus  
par camion ou tracteur sans plus de  
délai et sans autres avis.

Adoptée

Propose par le conseiller Arthur Labelle  
Seconde par le conseiller Henri Valiquette  
Que les comptes suivants soient acceptés  
et payés:

Napoléon Gelin	Entretien monte Parcours	\$ 4. <sup>00</sup>
"	"	"
"	"	"
"	frontières	\$ 45

Adoptée

11-3-44

Proposé par le conseiller Henri Taliquette  
 Secondé par le conseiller Georges Labelle  
 Que la séance soit levée.

Adopté.

Hilaire Labelle - Maire  
 Georges Godard - Secrétaire-Trésorier

11-3-44

Province de Québec  
 Comté de Labelle

A une session spéciale du conseil  
 municipal du Canton Joly péquienement  
 convoquée pour la nomination de trois conseillers  
 municipaux aux sièges de messieurs René  
 Genet, Charles Cormier et Sonat Taliquette.  
 L'assemblée est tenue le samedi deux mars  
 mil-neuf-cent-quarante-quatre et à laquelle  
 sont présents: Monsieur Hilaire Labelle maire  
 et ses collègues les conseillers; Arthur Labelle,  
 Georges Labelle et Henri Taliquette formant  
 quorum sous la présidence de monsieur le  
 maire.

Il est proposé par le conseiller Arthur Labelle  
 Secondé par le conseiller Henri Taliquette  
 Que messieurs Pierre Chot, Angél Gaudin, et  
 Raoul Francoeur soient nommés conseillers  
 municipaux du Canton Joly en remplacement  
 de messieurs René Genet, Charles Cormier  
 et Sonat Taliquette.

Adopté.

Proposé par le conseiller Henri Taliquette.  
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle.  
 Que la séance soit levée.

Adopté.

Hilaire Labelle Maire  
 Georges Godard Secrétaire-Trésorier

3 - 4 - 44

Province de Québec  
Comté Labelle

À une session générale du Conseil Municipal, du Canton St-James tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi trois avril mil-neuf-cent-quarante-quatre et à laquelle session sont présents, Monsieur Kilaine Labelle, Maire et Messieurs les Conseillers, Pierre Clot, Arthur Labelle, Georges Labelle, Henri Caliquette formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est proposé par le conseiller Georges Labelle  
Seconde par le conseiller Henri Caliquette  
Que les résolutions des assemblées générales et spéciales du onze mars 1944 soient adoptées et signées.

Adoptée.  
Proposé par le conseiller Henri Caliquette  
Seconde par le conseiller Georges Labelle  
Que ce conseil fasse visiter les lots nos 3-4-5 parq. 5 pour les affaires de la quantité, appropriation de bois de commerce et de faire rapport au conseil pour la prochaine assemblée.  
Que Messieurs Henri Caliquette, Georges Labelle et Arthur Labelle soient délégués par le conseil à cette fin; et qu'une annonce de mise en vente soit insérée dans le journal la Presse.

Adoptée.  
Proposé par le conseiller Georges Labelle  
Seconde par le conseiller Henri Caliquette  
Que Monsieur Arthur Labelle soit nommé pro-maire pour l'année 1944.

Adoptée.  
Proposé par le conseiller Georges Labelle  
Seconde par le conseiller Henri Caliquette  
Que les comptes suivants soient acceptés et payés:  
Henri Clot Entretien de frontière. 14 00  
Napoléon Leduc 4 60

3-4-44 Napoléon Bégin Substitution de route Bernard 2.40

Adopté.  
Proposé par le conseiller Georges Labelle  
Seconde par le conseiller Arthur Labelle  
Que la réance soit levée.

Adopté.  
Hilaire Labelle Maire  
Georges Godard Secrétaire-Trésorier

1-5-44

Province de Québec  
Comte Labelle

A une session générale du Conseil  
municipal du Canton Joly tenue au lieu  
et à l'heure ordinaire des sessions  
de la dite corporation le lundi premier  
mai mil-neuf-cent-quarante-quatre  
et à laquelle session sont présents:  
Messieurs Hilaire Labelle, Maire et Messieurs  
les conseillers: René Létourneau, Arthur Labelle,  
Henri Valiquette, Georges Labelle et Paul  
Arseneux formant quorum, sous la présidence  
de monsieur le Maire.

Il est proposé par le conseiller René Valiquette  
Seconde par le conseiller Arthur Labelle.  
Que les minutes de l'assemblée du trois  
avril mil-neuf-cent-quarante-quatre soient  
adoptées et signées.

Adopté.  
Proposé par le conseiller Arthur Labelle  
Seconde par le conseiller Henri Valiquette  
Que les lots nos. 3-4 et 5 du rang 9  
Canton Joly soient mis en vente au  
prix de \$1500 pour l'un.

Que messieurs Henri Valiquette et Arthur  
Labelle soient chargés de faire visiter ces  
lots par les intéressés les 19-20 et 27 mai  
prochain et que le Maire et le Secrétaire  
soient autorisés à signer tout acte de vente

1-5-44 pour et au nom de la corporation

Adoptée

Propose par le conseiller Georges Labelle  
Secondé par le conseiller Pierre Clot  
Que monsieur Jérolme Brousseau soit  
autorisé à réparer sa frontière, ou il  
y a un endroit dangereux dans une courbe  
ce conseil contribuera pour deux journées  
d'un homme et deux chevaux soit \$10.00  
à condition que monsieur Brousseau  
charroye de la pierre à cet endroit  
et qu'il fournisse deux hommes.

Adoptée

Propose par le conseiller Arthur Labelle  
Secondé par le conseiller Henri Valiquette  
Que les comptes suivants soient acceptés  
et payés:

Joseph Charette	Entretien Montemilieu	# 3.75
P. B. Francoeur	frontière lot no 7	- 1.50
"	"	- 1.50
"	"	Feb 10 - 3.00
"	"	39-40-41 - 4.50
Louis Jéruville	" Montemilieu	# 15.00
"	" frontière Paul Allard	1.00
"	" Grenier	2.50
"	" Herland	1.00
"	" Dagenais	2.50
"	" Perron	1.00
"	" Wilson	1.00
"	" Vennat	2.00
"	" Cotez	1.00
"	" Abbi Fison	2.50
Napoléon Bélinais	" Montemilieu	
"	" frontières	

Adoptée

Propose par le conseiller Henri Valiquette  
Secondé par le conseiller Arthur Labelle  
Que la séance soit levée.

Hilaire Labelle Maire Geo Godard Sec. Adoptée

5-6-44

Province de Québec  
Comté Labelle

A une session générale de la Commission  
du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure  
ordinaire des sessions du dit conseil le  
lundi cinq juin mil-neuf-cent-quarante-  
quatre et de laquelle session sont présents,  
Monsieur Félix Labelle, Maire et Messieurs  
les conseillers: Pierre Lét, Raoul Francoeur,  
Arthur Labelle et Georges Labelle formant  
quorum sous la présidence de Monsieur  
le maire.

Il y est été proposé par le conseiller Arthur Labelle  
deuxième par le conseiller Pierre Lét,  
que les minutes de l'assemblée du  
premier mars mil-neuf-cent-quarante  
quatre soient adoptées et signées.

Adoptée  
Proposé par le conseiller Arthur Labelle  
deuxième par le conseiller Raoul Francoeur  
que ce Conseil prie instamment l'honorable  
Ministre de la Voie de bien vouloir  
donner suite à la résolution du conseil  
de cette municipalité en date du 3 avril 1944  
demandant que le chemin du Lac Labelle  
soit soit amélioré et gravé pour  
être ensuite mis à la charge du Ministère  
de la Voie pour entretien à l'avenir  
et ce le plus tôt possible; attendu que  
le dit chemin est en très mauvais état  
et le conseil désire être informé de  
l'estime du coût des travaux afin d'en  
venir à une entente, et commencer ces  
travaux dans le plus court délai possible.  
Et que copie de cette résolution soit adressée  
à l'honorable Ministre de la Voie  
ainsi que à Monsieur Alexandre Lapointe  
suppléant du patronage.

Adoptée

5-6-44

Proposé par le conseiller Georges Labelle  
Seconde par le conseiller Arthur Labelle  
Sur ce conseil prie instamment Monsieur  
Alexandre Raporte et Monsieur Edouard Poulin  
de bien vouloir nous accorder un  
octroi d'au moins \$1000.<sup>00</sup> pour la  
réparation du chemin du rang F  
qui est presque impassable et adieu  
au 15 juin prochain afin de donner  
une sortie aux colons de ce rang.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Georges Labelle  
Seconde par le conseiller Arthur Labelle  
Sur le salaire des hommes employés aux  
travaux de chemin, soit fixé à 30¢ l'heure

Adoptée.

Proposé par le conseiller Georges Labelle  
Seconde par le conseiller Arthur Labelle  
Sur ce conseil, prie instamment la Corporation  
du Village de Labelle d'établir à Labelle  
un poste de mirage des oeufs, comme il  
en existe à St-Jovite, afin d'assurer et ceci  
pour la protection des consommateurs de œufs  
que des producteurs.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Arthur Labelle  
Seconde par le conseiller Pierre Clot  
Sur les comptes suivants soient acceptés  
et payés:

Arnie Raporte Bois pont Cédilotte	\$2.00
Armand Dujardin travaux	6.00
Adonis Bélisle	.75
Damien Brisson	4.50
Éphémère Brousseau entretien Montée Chapleau	21.75
Holland Godard	4.50
Joseph A. Brousseau	1.50

Adoptée.

Geodard - Proposé par le conseiller Raoul Brousseau  
Secrétaire - Parier. Seconde par le conseiller Georges Labelle  
Maire Labelle. La séance soit levée adoptée.

23-9-44

Je soussigné Victor Martel ayant été nommé  
Conseiller municipal du Canton Joly juré  
sur les saints-Évangiles que je remplirai  
bien et fidèlement les devoirs de cette  
charge et au meilleur de mon jugement  
et de ma capacité.  
Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle ce 23<sup>ième</sup>  
jour de septembre 1944.  
Geo Godard Sec. Tr. Victor Martel

5-9-44

À une session spéciale du conseil  
municipal du Canton Joly tenue au lieu  
Province de Québec et à l'heure ordinaire des sessions du  
Comte Labelle dit conseil le lundi cinq septembre 1944  
et à laquelle session sont présents messieurs  
les conseillers Messrs. Chas. George Labelle et  
Henri Haliquette formant quorum, sous la  
présidence de monsieur le maire.

Il est proposé par le conseiller Henri Haliquette  
Secondé par le conseiller Georges Labelle  
Que messieurs Georges Germain et Victor  
Martel soient nommés conseillers municipaux  
du Canton Joly en remplacement de messieurs  
Arthur Labelle et Roger Lauzon.

Adopté.  
Proposé par le conseiller Georges Labelle  
Secondé par le conseiller Henri Haliquette  
Que la séance soit levée.

Assermenté devant

moi à Labelle Hilaire Labelle Maire  
ce 25 novembre 1944. Geo Godard Secrétaire Trésorier

Adoptée.  
Je soussigné Gaston Boudart ayant été nommé  
conseiller municipal du Canton Joly, juré sur  
St. Baudart les saints-Évangiles que je remplirai bien et  
fidèlement les devoirs de cette charge et ce au  
meilleur de mon jugement et de ma  
capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

5-9-44

Province de Québec  
Comté Labelle.

À une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu dit conseil le lundi cinq septembre mil neuf cent quarante quatre et à laquelle session sont présents messieurs, M. Laire, Labelle maire et messieurs les conseillers: Pierre Lafont, Raoul Francoeur, Georges Labelle et Henri Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Il est proposé par le conseiller Georges Labelle  
secondé par le conseiller Henri Valiquette  
Que les minutes de l'assemblée du  
cinq juin 1944 soient adoptées et signées.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Georges Labelle  
secondé par le conseiller Henri Valiquette  
Que demande soit faite au ministère de  
la voirie de faire faucher les broussailles  
le long de la route de la macaza dans  
le canton Joly jusqu'au clôture, de faire  
faire l'érochage de cette route et de  
poser un panneau à l'intersection du  
chemin du rang E avec cette route  
et ce dans le plus court délai possible.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Georges Labelle  
secondé par le conseiller Henri Valiquette  
Que monsieur Joseph Paradis inspecteur  
soit autorisé à demander à monsieur  
Joseph Charette la permission de élargir  
l'extrémité du chemin du rang E à même  
sa propriété d'environ 10 pieds.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Henri Valiquette  
secondé par le conseiller Georges Labelle  
Que ce conseil prie instamment l'Honorable  
M<sup>rs</sup> Faquette députée du comté de bien

5-9-44 vouloir nous obtenir, gratuitement, du Ministère de la Colonisation un grèdeur pour la réparation et l'entretien de nos chemins de terre qui sont en très mauvais état; attendu que le grèdeur qui nous a été fourni en 1923 est usé, fissuré et irréparable.

Et de bien vouloir nous obtenir aussi du Ministère des terres et forêts gratuitement un livre de renvoie officiel du Canton Joly d'après le plan fait en 1928; attendu que cette municipalité n'a jamais obtenu ce livre et que nous en avons absolument besoin.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Raoul Francoeur  
 Secondé par le conseiller Pierre Clot.  
 Que le rôle d'évaluation tel que dressé par les estimateurs pour l'année 1944 soit adopté et homologué sans amendements.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Henri Valiquette  
 Secondé par le conseiller Georges Labbé  
 Que ce conseil proteste fortement contre l'augmentation du rôle d'évaluation du Canton Joly par le conseil de Comté depuis quelques années; et demande au membre de ce conseil de bien vouloir prendre cette affaire en considération.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Henri Valiquette  
 Secondé par le conseiller Georges Labbé  
 Que ce conseil refuse d'accepter le compte soumis par monsieur Alfred Belanger pour réparation d'automobile à la suite d'un accident; parce que cette municipalité n'est pas responsable des accidents qu'une personne peut subir en circulant en voiture automobile sur un chemin de terre et sur un chemin d'huver, d'après le code

5-9-44 municipal de Québec.

Adoptée  
Proposé par le conseiller Henri Valiquette  
Secondé par le conseiller Pierre Blot  
Que la séance soit levée.

Adoptée.  
Hilaire Labelle Maire  
Geo Godard Secrétaire-Trésorier.

6-11-44

Province de Québec  
Comté Labelle  
A une session générale du conseil municipal du Canton Joly Tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil, le lundi six novembre mil-neuf-cent-quarante-quatre à laquelle session sont présents: Monsieur Hilaire Labelle, Maire et messieurs les conseillers: Pierre Blot, Raoul Francoeur, Victor Martel et Henri Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est proposé par le conseiller Henri Valiquette  
Secondé par le conseiller Pierre Blot  
Que les minutes des assemblées du cinq-septembre 1944 soient adoptées et signées.

Adoptée.  
Proposé par le conseiller Victor Martel  
Secondé par le conseiller Pierre Blot  
Que ce conseil vende les lots nos: 17-18 et 19 du rang 1, lots 12 du rang J au prix de \$50.<sup>00</sup> par lots payables comptant.

Adoptée.  
Proposé par le conseiller Henri Valiquette  
Secondé par le conseiller Raoul Francoeur  
Que le lot no 18 soit rendu à monsieur

6-11-44 Lurien Bélisle, et le lot no 19 à monsieur Joseph Bélisle; et que monsieur le Maire soit autorisé à signer tout acte de vente de ces lots pour et au nom de la Corporation.

Adopté.

Proposé par le conseiller Victor Martel  
 Secondé par le conseiller Raoul Francoeur  
 Que ce conseil vende les trois lots nos: 3-4 et 5 du rang G. au prix de \$300.<sup>00</sup> pour les trois payable comptant, au moins et que monsieur le Maire soit autorisé à signer tout acte de vente de ces lots pour et au nom de la Corporation.

Adopté.

Proposé par le conseiller Victor Martel  
 Secondé par le conseiller Henri Valiquette  
 Que monsieur Gaston Baudart, soit nommé conseiller municipal au siège de monsieur Georges Labelle.

Adopté.

Proposé par le conseiller Henri Valiquette  
 Secondé par le conseiller Raoul Francoeur  
 Que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Fernand Poussinet	réparation pont Hubert	4.70
Sirard Cormier	" " "	90
René Blot	" " "	5.50
" "	Bois fourni "	7.80
G. Hubert	entretien des pont	5.61
Napoléon Gélinas	" frontière	1. <sup>95</sup>
" "	cloture démontée	6.30
" "	100 poteaux de clôture	7.00
" "	entretien monté	1. <sup>50</sup>

Adopté.

George Dodard Proposé par le conseiller Pierre Blot  
 Secrétaire Trésorier Secondé par le conseiller Raoul Francoeur  
 Que la séance soit levée.  
 Arthur Labonté maire Adopté.